

Le coût du travail en France et dans sept pays d'Europe à la loupe

Sur la période 2003-2013, les écarts de coût du travail ont évolué mais des différences subsistent en niveau. Plus que le coût horaire, les recours massifs aux travailleurs détachés et les dispositions relatives aux contributions sociales creusent les écarts.

Faisant suite à la mise en place du pacte de responsabilité dans le secteur agricole et agroalimentaire, de nombreuses organisations avaient évoqué la question de la distorsion de concurrence en Europe résultant des différences du coût du travail.

Les ministres du Travail et de l'Agriculture ont demandé un **rapport sur la réalité des écarts de compétitivité liés au coût du travail dans certains pays européens**.

Celui-ci, mis en ligne le 16 décembre 2015, compare la France avec sept autres de ses voisins : l'Allemagne, la Pologne, le Danemark, l'Italie, l'Espagne, la Belgique et les Pays-Bas.

Les rapporteurs se sont concentrés sur les secteurs qui emploient le plus de main-d'œuvre, à savoir dans la production agricole : l'horticulture, le maraîchage, l'arboriculture et la viticulture, et dans la transformation : l'abattage et la découpe.

Comme le souligne le rapport, « sur une période de onze ans (2003-2013), la France est en perte de compétitivité pour l'ensemble des produits étudiés vis-à-vis de ses sept partenaires européens ».

Le coût du travail en France représente toujours le même pourcentage entre 2004 et 2012

En 2004, année de l'adhésion de la Pologne à l'UE, les écarts de coût du travail sont considérables.

Cinq pays ont un coût du travail plus faible que la France (Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Pologne) et deux pays ont un coût du travail plus élevé (Danemark, Pays-Bas).

« La hiérarchie est restée la même en 2012 bien que des phases de rattrapage aient pu être observées, comme en Espagne et en Pologne », expliquent les rapporteurs.

30 €/h en Belgique, 20 €/h en France et en Allemagne, 5 €/h en Pologne

Avec 30 €/h et 28 €/h, la Belgique et les Pays-Bas ont le coût horaire du travail le plus élevé. La France est au même niveau que l'Allemagne avec 20 €/h.

Toutefois, comme le souligne le rapport, ces données ne reflètent pas la réalité car ces trois pays font appel massivement à des travailleurs détachés pour lesquels les taux et les assiettes de cotisations sociales restent ceux du pays d'origine.

Avec respectivement 17 € et 15 € par heure, l'Italie et l'Espagne ne sont pas très éloignées du coût horaire français. En revanche, avec un coût horaire de 5 €, la Pologne « dispose d'un avantage comparatif indéniable ».

Selon les rapporteurs, « on peut donc considérer que le coût du travail explique la position dominante de l'Allemagne, de la Pologne, et dans une moindre mesure, de la Belgique et des Pays-Bas ».

En effet, ces derniers « arrivent à compenser des coûts unitaires de travail très élevés dans leurs productions légumières sous serres qui se révèlent très compétitives en termes de coût de production et donc de prix au consommateur ».

De plus, « ce sont les dispositions juridiques nationales en matière de droit du travail et droit de la protection sociale qui conduisent aux écarts de coût du travail ».

Analyse nuancée avec l'Allemagne

L'introduction d'un salaire minimum en Allemagne et, la mise en œuvre du CICE et du pacte de responsabilité et de solidarité en France, conduisent à une réduction de l'écart du coût du travail entre les deux pays, d'autant plus que le salaire minimum allemand devra s'appliquer aux travailleurs détachés.

Source : <http://www.lafranceagricole.fr/actualites/competitivite-agricole-et-agroalimentaire-le-cout-du-travail-en-france-et-dans-sept-pays-deurope-ala-loupe-1,0,185891820.html>